

Une augmentation « collective » pour moins de 30 salariés ? On est loin du compte

L'intersyndicale vous invite toutes et tous à une assemblée générale ce jeudi 19 mars à 17 heures au restaurant d'entreprise pour échanger sur les négociations annuelles obligatoires (NAO).

La direction propose une augmentation « collective » correspondant à 0,3% de la masse salariale, réservée aux bas salaires et à la réduction des inégalités.

L'espace de discussion n'est jamais très grand à L'Equipe. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2026 le montre une nouvelle fois. La direction n'a communiqué par écrit le détail de toutes ses propositions que lors de la troisième réunion, le 17 mars, en précisant qu'elle n'en bougerait pas, sauf à l'intérieur de l'enveloppe allouée, par exemple en modulant au sein de la grille l'augmentation des piges.

Alors que notre employeur consacre l'équivalent de 0,8% de la masse salariale à des augmentations individuelles (hors promotions), il n'attribue que 0,3% aux revalorisations dites « collectives » mais qui sont plutôt très ciblées et réservées à celles et ceux qui ont au moins un an d'ancienneté :

- 22 salariés dont le salaire est inférieur à 50 000 euros brut verraient leurs salaires de base augmenter de 50 euros par mois
 - 11 salariés bénéficieraient de la réduction des disparités salariales (1) pour une progression de 3,8% en moyenne.
- Soit moins de 30 personnes, certaines rentrant dans les deux catégories.

Les pigistes verraient, eux, leur grille revalorisée d'un tout petit 1%.

Des salariés privilégiés ?

Les propositions de la direction sont loin du compte, même avec un dispositif de don de CP/RTT (entre salariés) pour « proche aidant ». Si l'inflation a ralenti en 2025, les incertitudes sur 2026 sont énormes. Surtout, nos salaires n'ont pas du tout rattrapé l'emballement des prix des années précédentes. L'intersyndicale a d'ailleurs remis sur la table ses revendications de l'an passé (2) qui visaient notamment à rétablir le niveau de vie des salariés.

Pour toute réponse, elle s'est une nouvelle fois entendue dire que les salaires de L'Equipe étaient majorés des primes d'ancienneté, qu'ils étaient « au-dessus du marché » et que le temps de travail y était inférieur. De quel marché parle-t-on ? Quel autre média web/print fonctionne sept jours sur sept, souvent en nocturne ? Il pourrait être intéressant de faire un comparatif avec Le Figaro et Le Monde qui relèvent aussi de la presse quotidienne nationale mais avec des conditions de travail différentes.

Loin d'être privilégiés, les salariés de L'Equipe ont besoin d'être soutenus et de voir leurs efforts collectifs reconnus alors que la direction réduit les effectifs tout en affichant des objectifs ambitieux. Les salaires ne bénéficieront jamais d'une augmentation aussi faramineuse que celle des dividendes des dernières années mais ils font partie des investissements auxquels les actionnaires doivent consacrer une part plus importante des bénéfices du groupe.

L'intersyndicale L'Equipe/Presse Sports SNJ - SNJ-CGT – Ufict-CGT

(1) Si le salaire de base est inférieur de plus de 10% de la médiane de la catégorie et de la tranche d'âge.

(2) + 270 euros pour toutes et tous avec application sur la grille, + 9% pour les piges ; prise en charge mutuelle à 60% ; régularisation de l'ancienneté et augmentation de la subvention au activités sociales et culturelles du CSE (1,5% au lieu de 1% de la masse salariale).